



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE SENIORS FÉMININES

Saison
2016/2017

ARTICLES		PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
1 – Composition Le championnat est composé		UNE seule poule de 10 équipes	DEUX poules de 10 équipes	DEUX poules de 12 équipes
		Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
2 – Associations sportives qualifiées Les associations sportives qualifiées sont :		A. Les associations sportives venant du championnat de France B. Les associations sportives maintenues en Pré-Nationale C. Les associations sportives accédant de la Régionale 2 D. Les associations sportives éventuellement repêchées	A. Les associations sportives venant du championnat Pré-Nationale B. Les associations sportives maintenues en Régionale 2 C. Les associations sportives accédant de la Régionale 3 D. L'équipe championne U20 de la saison précédente E. Les associations sportives éventuellement repêchées	A. Les associations sportives venant du championnat Régionale 2 B. Les associations sportives maintenues en Régionale 3 C. Les associations sportives accédant des championnats départementaux D. Les associations sportives éventuellement repêchées
3 – Mutualisation possible entre associations	Union Senior	autorisé	INTERDIT	
	Inter-équipe	autorisé		
	Entente	INTERDIT		
4 – Obligations sportives OBLIGATIONS Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :		Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur ou une équipe féminine de U20/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 2 équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U17 ou U15 ou U13)	2 équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U20 ou U17 ou U15 ou U13)	1 équipe féminine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13)
		ou	ou	ou
		Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur ou une équipe féminine de U20/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 1 équipe féminine de jeunes (U17 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	1 équipe féminine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours
5 – Obligations d'équipes VERIFICATIONS	Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1 ^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat. La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière. La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.			
6 – Obligations sportives CAS D'UNE MONTEE	Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.			
7 – Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,75 m			
8 – Horaires des rencontres	L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le DIMANCHE à 15h30 Pour les deux dernières journées de ce Championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional). Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 15h30. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Sportive autorisera la dérogation en conformité avec l'article 17.A des règlements sportifs généraux de la Ligue des Pyrénées. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.			
9 – Système de l'épreuve	Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule. En fonction du classement final de la poule, les associations sportives peuvent disputer : ✓ La phase finale pour le titre de champion (se reporter à l'article 10) ✓ La phase finale pour l'accession (se reporter à l'article 11) ✓ Les rencontres de barrages pour le maintien (se reporter à l'article 12)			

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
10 – Phase finale pour le titre de champion REGIONAL	L'équipe terminant 1 ^{ère} du championnat se qualifie pour la finale régionale qui l'opposera à l'équipe représentante de la Ligue du Languedoc-Roussillon. Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale		
11 – Phase finale pour le titre de champion des Pyrénées	Les équipes terminant 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} du championnat se qualifient pour cette phase finale : ✓ <u>Demi-finales</u> : – Demi-finales Aller : 4 ^{ème} contre 3 ^{ème} 5 ^{ème} contre 2 ^{ème} – Demi-finales Retour : 3 ^{ème} contre 4 ^{ème} 2 ^{ème} contre 5 ^{ème} ✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : Lors du week-end All Star entre les vainqueurs des demi-finales Le titre de Champion des Pyrénées sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale	Les équipes terminant 1 ^{ère} de chaque poule du championnat se qualifient pour la finale. Elle se déroulera lors du week-end des finales : 1 ^{er} poule A contre 1 ^{er} poule B Le titre de Champion sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale	Les équipes terminant 1 ^{ère} de chaque poule du championnat se qualifient pour la finale. Elle se déroulera lors du week-end des finales : 1 ^{er} poule A contre 1 ^{er} poule B Le titre de Champion sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale
12 – Phase finale pour l'accession		Les équipes terminant 2 ^{ème} et 3 ^{ème} de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale : ✓ <u>Demi-finales</u> : – Demi-finales Aller : 3 ^{ème} poule B contre 2 ^{ème} poule A 3 ^{ème} poule A contre 2 ^{ème} poule B – Demi-finales Retour : 2 ^{ème} poule A contre 3 ^{ème} poule B 2 ^{ème} poule B contre 3 ^{ème} poule A ✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales	Les équipes terminant 2 ^{ème} et 3 ^{ème} de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale : ✓ <u>Demi-finales</u> : – Demi-finales Aller : 3 ^{ème} poule B contre 2 ^{ème} poule A 3 ^{ème} poule A contre 2 ^{ème} poule B – Demi-finales Retour : 2 ^{ème} poule A contre 3 ^{ème} poule B 2 ^{ème} poule B contre 3 ^{ème} poule A ✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales
13 - Barrages		Dans l'éventualité de descentes supplémentaires, les équipes terminant 8 ^{ème} et 9 ^{ème} de chaque poule à l'issue du championnat, joueront une rencontre aller/retour de barrages entre elles, de la manière suivante : ✓ <u>Rencontre Aller</u> : 8 ^{ème} A reçoit 8 ^{ème} B 9 ^{ème} A reçoit 9 ^{ème} B ✓ <u>Rencontre Retour</u> : 8 ^{ème} B reçoit 8 ^{ème} A 9 ^{ème} B reçoit 9 ^{ème} A Le barrage entre les équipes classées 8 ^{ème} de chaque poule peut être annulé par la commission sportive régionale en fonction des résultats et des descentes supplémentaires.	Dans l'éventualité de descentes supplémentaires, les équipes terminant 6 ^{ème} et 7 ^{ème} de chaque poule à l'issue du championnat, joueront une rencontre aller/retour de barrages entre elles, de la manière suivante : ✓ <u>Rencontre Aller</u> : 6 ^{ème} A reçoit 6 ^{ème} B 7 ^{ème} A reçoit 7 ^{ème} B ✓ <u>Rencontre Retour</u> : 6 ^{ème} B reçoit 6 ^{ème} A 7 ^{ème} B reçoit 7 ^{ème} A Le barrage entre les équipes classées 6 ^{ème} de chaque poule peut être annulé par la commission sportive régionale en fonction des résultats et des descentes supplémentaires.
14 – Rencontres Aller/Retour des phases finales et barrages	Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales (titre et accession) et des barrages. Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.		

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
15 – Montée en division supérieure	<p>L'équipe classée 1^{ère} de la phase régulière accède à la NF3 pour la saison suivante.</p> <p>L'ordre de repêchage pour la (les) montée(s) sera dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Champion des Pyrénées ➤ Finaliste ➤ 2^{ème} du championnat 	<p>Les équipes terminant 1^{ères} de chaque poule lors de la saison régulière accèdent à la division Pré-Nationale pour la saison suivante.</p> <p>L'équipe Vainqueur de la phase finale pour l'accession accède à la division Pré- Nationale pour la saison suivante.</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ères} de chaque poule lors de la saison régulière accèdent à la division Régionale 2 pour la saison suivante.</p> <p>L'équipe Vainqueur de la phase finale pour l'accession accède à la division Régionale 2 pour la saison suivante.</p>
16 – Descente en division inférieure	<p>Les équipes classées de la 9^{ème} à la 10^{ème} de la poule descendent OBLIGATOIREMENT en Régionale 2 pour la saison suivante. Ces équipes ne seront pas repêchées.</p> <p>Dans l'éventualité de descente de Nationale 3, l'ordre des descentes se fera, en fonction du nombre d'équipe descendant, en remontant le classement à partir de la 8^{ème} place. Ces équipes peuvent être repêchées</p>	<p>Les équipes classées 10^{èmes} de chaque poule descendent OBLIGATOIREMENT en Régionale 3 pour la saison suivante <u>sans possibilité de repêchage.</u></p> <p>Le perdant du barrage entre les équipes classées 9^{ème} de chaque poule descend en Régionale 3 pour la saison suivante avec une possibilité de repêchage</p>	<p>Les équipes classées de la 8^{ème} à la 12^{ème} place de chaque poule descendent en Championnat Départemental pour la saison suivante <u>sans possibilité de repêchage.</u></p> <p>Le perdant du barrage entre les équipes classées 7^{ème} de chaque poule descend en Championnat Départemental pour la saison suivante avec une possibilité de repêchage.</p>
17 – Chronomètre des tirs	<p>Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive. En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).</p> <p>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR BALLON MORT.</p>		
18 – Logiciel e-marque	<p>Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».</p>		
19 – Classement	<p>Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».</p>		
20 – Sanction en cas de forfait général	<p>Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat.</p>		
21 – Statut de l'Entraîneur	<p>Se reporter au texte « Statut Régional de l'entraîneur » de la saison en cours</p>		
22 – Caisse de péréquation	<p>Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours</p>		
23 – Salle	Classement : H2	Classement : H1	
24 – Cas particuliers	<p>Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.</p>		

25 – Qualifications et licences

PRE-NATIONALE										
Nombre de joueuses autorisées :		7 minimum / 10 maximum								
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		Licence C1 ou T			3					
		Licence AS HN			0					
		Licence C ou AS-CTC			Sans limite					
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite								
	Vert	Sans limite								
	Jaune	2	OU	0	OU	1	OU	1	OU	0
	Orange	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1
	Rouge	0	OU	0	OU	0	OU	1	OU	1
REGIONALE 2 / REGIONALE 3										
Nombre de joueuses autorisées :		10 maximum								
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		Licence C1, C2 ou T			3					
		Licence AS HN			0					
		Licence C ou AS-CTC			Sans limite					
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite								
	Vert	Sans limite								
	Jaune	3	OU	2	OU	2	OU	1	OU	1
	Orange	0	OU	1	OU	0	OU	1	OU	2
	Rouge	0	OU	0	OU	1	OU	1	OU	2

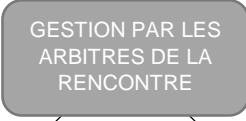
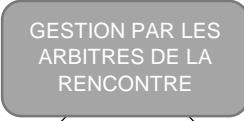


REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE SENIORS MASCULINS

Saison
2016/2017

ARTICLES		PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
1 – Composition Le championnat est composé		UNE seule poule de 12 équipes	DEUX poules de 12 équipes	DEUX poules de 12 équipes
		Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
2 – Associations sportives qualifiées Les associations sportives qualifiées sont :		A. Les associations sportives venant du championnat de France B. Les associations sportives maintenues en Pré-Nationale C. Les associations sportives accédant de la Régionale 1 D. Les associations sportives éventuellement repêchées	A. Les associations sportives venant du championnat Pré-Nationale B. Les associations sportives maintenues en Régionale 2 C. Les associations sportives accédant de la Régionale 3 D. L'équipe championne U20 de la saison précédente E. Les associations sportives éventuellement repêchées	A. Les associations sportives venant du championnat Régionale 2 B. Les associations sportives maintenues en Régionale 3 C. Les associations sportives accédant des championnats départementaux D. Les associations sportives éventuellement repêchées
3 – Mutualisation possible entre associations	Union Senior	autorisé	INTERDIT	
	Inter-équipe	autorisé		
	Entente	INTERDIT		
4 – Obligations sportives OBLIGATIONS Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :	Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U20/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U17 ou U15 ou U13)	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U20 ou U17 ou U15 ou U13)		1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13)
	ou Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U20/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 1 équipe masculine de jeunes (U17 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	ou 1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours		ou Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours
5 – Obligations d'équipes VERIFICATIONS	Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1 ^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat. La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière. La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.			
6 – Obligations sportives CAS D'UNE MONTEE	Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.			
7 – Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,75 m			
8 – Horaires des rencontres	L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le SAMEDI à 20h00 Pour les deux dernières journées de ce Championnat (10 ^{ème} et 11 ^{ème} Retour), AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional). Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 20h00. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Sportive autorisera la dérogation en conformité avec l'article 17.A des règlements sportifs généraux de la Ligue des Pyrénées. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.			
9 – Système de l'épreuve	Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule. En fonction du classement final de la poule, les associations sportives peuvent disputer : ✓ La phase finale pour le titre de champion (se reporter à l'article 9) ✓ La phase finale pour l'accession (se reporter à l'article 10) ✓ Les rencontres de barrages pour le maintien (se reporter à l'article 11)			

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
10 – Phase finale pour le titre de champion REGIONAL	L'équipe terminant 1 ^{ère} du championnat se qualifie pour la finale régionale qui l'opposera à l'équipe représentante de la Ligue du Languedoc-Roussillon. Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale		
11 – Phase finale pour le titre de champion des Pyrénées	Les équipes terminant 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} du championnat se qualifient pour cette phase finale : ✓ <u>Demi-finales</u> : – Demi-finales Aller : 4 ^{ème} contre 3 ^{ème} 5 ^{ème} contre 2 ^{ème} – Demi-finales Retour : 3 ^{ème} contre 4 ^{ème} 2 ^{ème} contre 5 ^{ème} ✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : Lors du week-end All Star entre les vainqueurs des demi-finales Le titre de Champion des Pyrénées sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale	Les équipes terminant 1 ^{ère} de chaque poule du championnat se qualifient pour la finale. Elle se déroulera lors du week-end des finales : 1 ^{er} poule A contre 1 ^{er} poule B Le titre de Champion des Pyrénées sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale	Les équipes terminant 1 ^{ère} et 2 ^{ème} de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale : ✓ <u>Demi-finales</u> : – Demi-finales Aller : 2 ^{ème} poule B contre 1 ^{er} poule A 2 ^{ème} poule A contre 1 ^{er} poule B – Demi-finales Retour : 1 ^{er} poule A contre 2 ^{ème} poule B 1 ^{er} poule B contre 2 ^{ème} poule A ✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales Le titre de Champion des Pyrénées sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale
12 – Phase finale pour l'accession		Les équipes terminant 2 ^{ème} et 3 ^{ème} de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale : ✓ <u>Demi-finales</u> : – Demi-finales Aller : 3 ^{ème} poule B contre 2 ^{ème} poule A 3 ^{ème} poule A contre 2 ^{ème} poule B – Demi-finales Retour : 2 ^{ème} poule A contre 3 ^{ème} poule B 2 ^{ème} poule B contre 3 ^{ème} poule A ✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales	Les équipes terminant 3 ^{ème} et 4 ^{ème} de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale : ✓ <u>Demi-finales</u> : – Demi-finales Aller : 4 ^{ème} poule B contre 3 ^{ème} poule A 4 ^{ème} poule A contre 3 ^{ème} poule B – Demi-finales Retour : 3 ^{ème} poule A contre 4 ^{ème} poule B 3 ^{ème} poule B contre 4 ^{ème} poule A ✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales
13 - Barrages		Dans l'éventualité de descentes supplémentaires, les équipes terminant 9 ^{ème} et 10 ^{ème} de chaque poule à l'issue du championnat, joueront une rencontre aller/retour de barrages entre elles, de la manière suivante : ✓ <u>Rencontre Aller</u> : 9 ^{ème} A reçoit 9 ^{ème} B 10 ^{ème} A reçoit 10 ^{ème} B ✓ <u>Rencontre Retour</u> : 9 ^{ème} B reçoit 9 ^{ème} A 10 ^{ème} B reçoit 10 ^{ème} A Le barrage entre les équipes classées 9 ^{ème} de chaque poule peut être annulé par la commission sportive régionale en fonction des résultats et des descentes supplémentaires.	Dans l'éventualité de descentes supplémentaires, les équipes terminant 8 ^{ème} et 9 ^{ème} de chaque poule à l'issue du championnat, joueront une rencontre aller/retour de barrages entre elles, de la manière suivante : ✓ <u>Rencontre Aller</u> : 8 ^{ème} A reçoit 8 ^{ème} B 9 ^{ème} A reçoit 9 ^{ème} B ✓ <u>Rencontre Retour</u> : 8 ^{ème} B reçoit 8 ^{ème} A 9 ^{ème} B reçoit 9 ^{ème} A Le barrage entre les équipes classées 8 ^{ème} de chaque poule peut être annulé par la commission sportive régionale en fonction des résultats et des descentes supplémentaires.
14 – Rencontres Aller/Retour des phases finales et barrages	Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales (titre et accession) et des barrages. Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.		

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
15 – Montée en division supérieure	<p>L'équipe classée 1^{ère} de la phase régulière accède à la NM3 pour la saison suivante.</p> <p>L'ordre de repêchage pour la (les) montée(s) sera dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Champion des Pyrénées ➤ Finaliste ➤ 2^{ème} du championnat 	<p>Les équipes terminant 1^{ères} de chaque poule lors de la saison régulière accèdent à la division Pré-Nationale pour la saison suivante.</p> <p>L'équipe Vainqueur de la phase finale pour l'accession accède à la division Pré- Nationale pour la saison suivante.</p>	<p>Les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} de chaque poule à l'issue de la saison régulière accèdent en Régionale 2 pour la saison suivante</p> <p>L'équipe Vainqueur de la phase finale pour l'accession accède à la division Régionale 2 pour la saison suivante.</p>
16 – Descente en division inférieure	<p>Les équipes classées 11^{èmes} et 12^{èmes} de la poule descendent OBLIGATOIREMENT en Régionale 2 pour la saison suivante. Ces équipes ne seront pas repêchées.</p> <p>Dans l'éventualité de descente de Nationale 3, l'ordre des descentes se fera, en fonction du nombre d'équipe descendant, en remontant le classement à partir de la 10^{ème} place. Ces équipes peuvent être repêchées</p>	<p>Les équipes classées 11^{èmes} et 12^{èmes} de chaque poule descendent OBLIGATOIREMENT en Régionale 3 pour la saison suivante <u>sans possibilité de repêchage.</u></p> <p>Le perdant du barrage entre les équipes classées 10^{ème} de chaque poule descend en Régionale 3 pour la saison suivante avec une possibilité de repêchage</p>	<p>Les équipes classées de la 10^{ème} à la 12^{ème} place de chaque poule descendent en Championnat Départemental pour la saison suivante <u>sans possibilité de repêchage.</u></p> <p>Le perdant du barrage entre les équipes classées 9^{ème} de chaque poule descend en Championnat Départemental pour la saison suivante avec une possibilité de repêchage.</p>
17 – Chronomètre des tirs	<p>Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive. En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).</p> <p>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR BALLON MORT.</p>		
18 – Logiciel e-marque	<p>Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».</p>		
19 – Classement	<p>Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».</p>		
20 – Sanction en cas de forfait général	<p>Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat.</p>		
21 – Statut de l'Entraîneur	<p>Se reporter au texte « Statut Régional de l'entraîneur » de la saison en cours</p>		
22 – Caisse de péréquation	<p>Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours</p>		
23 – Salle	Classement : H2	Classement : H1	
24 – Cas particuliers	<p>Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.</p>		

25 – Qualifications et licences

PRE-NATIONALE										
Nombre de joueurs autorisés :		7 minimum / 10 maximum								
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		Licence C1 ou T			3					
		Licence AS HN			0					
		Licence C ou AS-CTC			Sans limite					
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite								
	Vert	Sans limite								
	Jaune	2	OU	0	OU	1	OU	1	OU	0
	Orange	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1
	Rouge	0	OU	0	OU	0	OU	1	OU	1
REGIONALE 2 / REGIONALE 3										
Nombre de joueurs autorisés :		10 maximum								
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		Licence C1, C2 ou T			3					
		Licence AS HN			0					
		Licence C ou AS-CTC			Sans limite					
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite								
	Vert	Sans limite								
	Jaune	3	OU	2	OU	2	OU	1	OU	1
	Orange	0	OU	1	OU	0	OU	1	OU	2
	Rouge	0	OU	0	OU	1	OU	1	OU	2